



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	A	Jean-Claude PONCELET
Dém	Oscar DALEM	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYTS	P	Pierre SILVESTRE
A	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
A	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Alix EVRARD		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 19.12.2018 ;2. Approbation des rapports annuels ODR/CLDR 2018 ;3. Divers. |
|---|

1. Approbation du PV de la réunion du 19.12.2018

M. KRIESCHER ouvre la réunion. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des rapports annuels ODR/CLDR 2018

Les rapports annuels de l'ODR et de la CLDR sont passés en revue fiche par fiche (terminée, en cours ou en attente). Il s'agit là d'une bonne occasion de faire le point avec les membres sur les fiches-projets dont les concrétisations sont à poursuivre avec ou sans convention et de prioriser d'ici l'arrivée à échéance du PCDR en 2022 celles susceptibles de faire l'objet d'une convention, c'est-à-dire à activer auprès du Développement rural.

Certains ajouts sont au fil des fiches abordées apportés à ces documents (voir rapports ODR/CLDR 2018 annexés).

Les membres déterminent enfin ensemble la priorité à accorder aux fiches suivantes endéans les trois prochaines années :

Fiches à concrétiser/à activer en 2019

1.4 - Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking (complémentaire à la fiche 3.2)

1.6 - Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux

1.8 - Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce

1.15 - Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune

2.1 - Création de logements passifs à loyers modérés (non plus ~~dans le parc Biron~~ mais plutôt dans le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.7)

2.6 - Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat

2.7 - Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision de Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir (complémentaire à la fiche 2.1)

2.8 – Rénovation de la salle Talier et de ses abords

2.9 - Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine

3.2 - Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village de Filot (complémentaire à la fiche 1.4)

Les fiches 1.8 – 1.15 – 2.8 – 2.9 – 3.2 seront proposées à convention.

Fiches à concrétiser/à activer en 2020

1.5 - Création d'un Conseil Communal des Jeunes

1.10 - Restaurer et mettre en valeur l'église Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques

3.6 - Création d'un atelier rural

3.8 - Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité

3.10 - Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver

Fiches à concrétiser/à activer en 2021

1.7 - Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique

Pour les trois fiches relatives à une acquisition de terrain, M. LECERF précise aux membres que tout terrain susceptible de faire un jour l'objet d'une convention du Développement rural pour son acquisition devra impérativement recevoir des aménagements en lien avec les compétences mêmes du Développement rural (c'est-à-dire que la nature de ces aménagements doit être à priori subsidiable par le DR, même si d'autres pouvoirs subsidiaires viennent partiellement les financer).

Il est enfin précisé que le Master Plan travaillé par la Commune en 2018 doit apparaître dans le tableau des initiatives nouvelles.

Après quelques modifications et réflexions des membres, les rapports ODR et CLDR 2018 sont ainsi approuvés à l'unanimité.

3. Divers

M. KRIESCHER annonce aux membres qu'une réunion d'information publique organisée par la société ELICIO a lieu en ce même jour à Ouffet, relative à un projet de parc de 5 éoliennes (de 12.5 et 17.5 MWatts maximum) à implanter sur les communes de Ouffet et de Clavier, entres les villages de Pair, Warzée et Ouffet.

Une autre réunion d'information relative au projet Life Héliantheme se tiendra aussi le 3 avril prochain au hall omnisports ainsi qu'une autre, au même endroit, en faveur de la transition écologique le 28 avril.

Un membre annonce aux membres de la CLDR/CCATM qu'un nouveau groupe facebook en faveur de la circulation et de la mobilité à Filot a vu le jour. Il serait peut-être utile à la CCATM de prendre connaissances des témoignages qu'il recueille.

M. LECERF annonce également qu'en ce jour, une rencontre *in situ* a eu lieu avec Mme DOCTEUR (du SPW DGO Routes) au cœur des villages de Filot et de Fairon où il existe des problèmes de mobilité dû au nombre croissant de voitures qui y circulent. La Commune attend actuellement son rapport et ses propositions de pistes à exploiter. Il s'agira ensuite d'organiser une réflexion et une rencontre de la population à cet effet. Enfin, dans ces deux villages, des limitations de vitesse à 50 km/h viennent d'être imposées. Il s'agirait dès lors d'attirer l'attention des automobilistes réguliers - souvent distraits - sur ces nouvelles limitations par des panneaux communaux indiquant que la circulation a changé.

Les travaux relatifs à la restauration de la Maison rurale dans le parc communal (fiche-projet 1.2 du PCDR) avancent rapidement, et ce grâce aux bonnes conditions météo que cet hiver a offert aux travailleurs.

Les travaux du RAVeL suivent leur cours. Actuellement la passerelle est en cours d'aménagement.

Les travaux d'agrandissement de l'école de Fairon débiteront prochainement.

Quant à la rénovation de la piscine de Saint-Roch Ferrières, qui concernent les cinq communes de Hamoir, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Ouffet et Ferrières, les négociations vont bon train : outre le dossier introduit par la Commune de Ferrières et retenu dans le cadre du Plan Piscines initié par Infrasports, le plan financier entre les 5 commune est désormais réalisé. Une réunion entre tous les conseils communaux concernés aura lieu avant fin mars 2019. Si la Commune de Ferrières a introduit le dossier auprès d'Infrasports, elle a désormais besoin du soutien officiel des 4 autres Communes avant de désigner un auteur de projet pour procéder à l'étude de cette rénovation. Le projet pourrait idéalement être ramené à une somme totale n'excédant pas les 2 millions d'€. Bien qu'une difficulté pour sa co-gestion réside dans le fait qu'une Régie Communale Autonome ne peut être transcommunale, il semble que des solutions soient possibles. La concrétisation de ce projet assurerait un comble à 100% des horaires de cette piscine, ce qui pallierait en outre le problème que rencontrent actuellement les écoles des alentours, dont certains élèves au seuil du degré secondaire n'ont jamais bénéficié de cours de piscine (pourtant obligatoires au programme sportif qu'impose la Communauté française).

La réunion se termine à 21h30.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspart,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Alix EVRARD)

